

## PLAN DE COURS

# SOC-7175 : Libertés, libéralisme et néolibéralisme

NRC 12521 | Hiver 2023

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Le séminaire est d'abord l'occasion d'une interrogation sur la fonction et l'efficace de l'idéal de liberté dans la dynamique historique des sociétés modernes. Il s'agit aussi bien de discuter les interprétations libérales et néolibérales de cette fonction et de l'effet de ce même idéal que des libertés humaines en général. Même si le tout se noue à une proposition typologique très générale concernant les manières dont la liberté a été problématisée dans les cultures et les traditions théoriques modernes, l'essentiel du travail du séminaire est consacré à la discussion des principales théories critiques contemporaines du néolibéralisme.

## Plage horaire

Séminaire			
mardi	09h00 à 11h50	DKN-1455	Du 10 janv. 2023 au 21 avr. 2023

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=150215> (07h55)

## Coordonnées et disponibilités

Olivier Clain

Professeur

DKN-6157

[olivier.clain@soc.ulaval.ca](mailto:olivier.clain@soc.ulaval.ca)

Tél. : 4186562131 poste 5126

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

Téléphone :

418-656-2131 poste 405222

418-656-5222

### Informations techniques importantes

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) 

[Liste des navigateurs supportés](#) 

**Avis important** concernant les appareils mobiles  (*iOS, Android, Chrome OS*)

[TeamViewer](#)  est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

### Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

[Microsoft Teams ULaval](#) 

[Zoom ULaval](#) 

# Plan de cours non officiel

9 janv. 2023 (07h55)

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	5
Approche pédagogique .....	5
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>5</b>
Liste des évaluations .....	5
Barème de conversion .....	6
Règlements et politiques institutionnels .....	6
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	6
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>7</b>
Spécifications technologiques .....	7
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>7</b>
Bibliographie .....	7
Annexes .....	8

## Plan de cours non officiel

9 janv. 2023 (07h55)

# Description du cours

---

## Introduction

Esquissons le mouvement général de l'argument tel qu'il sera présenté dans les premières semaines. Son premier moment concerne les manières dont dans notre tradition, en particulier en philosophie, on a traité de la question de la liberté. On soutiendra qu'il a existé quatre grands types de problématisations de sa nature. Soit on a cherché à déterminer son pur concept, en faisant abstraction des individus concrets et *a fortiori* de leur vie sociale, pour éventuellement prédiquer ensuite la liberté d'un autre sujet, jugé infiniment plus noble, plus grand et plus digne que les simples mortels. Soit on a pu discuter de la liberté en la comprenant bien cette fois comme étant d'abord celle des êtres humains, mais en faisant encore abstraction de toute dimension proprement sociale et politique de leur existence. On s'attachait cette fois à l'affirmer ou la nier de leurs âmes, de leurs volontés, de leur raison et de leurs actes. Bref, on a pu traiter de ce qu'Arendt appelait leur « liberté intérieure ». Soit on a encore problématisé l'existence des libertés comme ce dont l'exercice est reconnu par le droit et les philosophes ont alors jugé du droit positif en fonction de leurs propres conceptions de la liberté, qu'ils ont souvent associé à la « liberté naturelle ». Soit, enfin, on a envisagé la liberté dans sa dimension proprement historique et politique, qui conditionne l'évolution du fait juridique et ouvre à l'appréciation la plus profonde de sa signification. Dans ce dernier cas, qu'on le veuille ou non, la liberté est posée comme immanente aux pôles de la relation de pouvoir et comme ce qui est en même temps précisément susceptible de la transformer par l'écart qui existe désormais entre la liberté réelle et l'idéal de liberté pour les acteurs de la relation asymétrique. On sera ainsi presque naturellement amené à discuter de la naissance de l'idéal culturel et politique de liberté de la tradition occidentale et à reconnaître avec Patterson qu'il constitue d'une certaine manière une marque distinctive de cette même tradition. On discutera à la fois ses thèses sur le rôle qu'a pu jouer l'esclavage dans la valorisation de l'idéal de liberté et celles de Raaflaub, qui suggèrent que l'apparition du même idéal au début du Ve siècle av J.C a coïncidé avec le moment où les élites grecques ont ressenti l'angoisse de perdre ce qu'elles ne se savaient pas encore pleinement posséder. Elles auraient alors posé l'idée de liberté dans son abstraction et sa généralité comme leur idéal commun, idéal qui incluait désormais son sens politique et en regard de la réalisation duquel elles entraient désormais en rivalité. Or si l'idéalisation accompagne la menace de la perte réelle de ce à quoi elle renvoie, quand il s'agit de la liberté, on peut et on doit supposer que l'idéalisation est encore présente au cœur de la liberté réelle. Mais du coup on doit aussi reconnaître qu'elle est offerte aux pressions changeantes des circonstances de la domination et des rapports de forces. C'est ainsi qu'on cherchera à se donner une perspective sociologique plus générale sur l'idéalisation qui est à l'origine des grands discours philosophiques sur la liberté qui dans notre tradition commencent à apparaître dans l'antiquité avant de revenir traverser toute la modernité. Ce sera l'occasion d'esquisser quelques comparaisons entre les discours des anciens et des modernes sur les différentes dimensions de la liberté.

Dans un deuxième temps, nous discuterons de la place de la liberté réelle et de l'idéalisation dans la dynamique de la modernité occidentale. Notre présentation s'appuiera sur trois grandes lectures du libéralisme, celles de Foucault, Freitag et Losurdo. En prenant appui sur l'analyse foucauldienne du libéralisme comme rationalisation de l'« art de gouverner », plutôt que comme « doctrine de la liberté », chez Hayek, ou "fuite du politique", chez Arendt, on tentera d'abord de montrer que la dynamique de la modernité doit moins à la réalisation continue d'un idéal de liberté qu'à la transformation discontinue des rapports entre les pratiques. Si nous décidions de supposer que le progrès de la liberté réelle est constamment redevable aux progrès de l'idéal, nous dit Foucault, nous risquerions d'adhérer à une conception abstraite de la liberté. Nous risquons d'être submergés par la représentation que les grands auteurs de la tradition libérale se sont donnée de son succès. Et en reconduisant l'identification du progrès de la croyance en la liberté au progrès de la liberté réelle et de la dynamique effective de la modernité, entretenue par le libéralisme, nous surestimerions l'efficacité de l'idéal au détriment du poids effectif de l'évolution des pratiques attachées au travail, à la propriété, à l'exercice du pouvoir et des effets non voulus des transformations légales. À ces deux premières lectures de l'histoire du libéralisme nous ajouterons celle de Freitag dans *L'Abîme de la liberté*. L'ouvrage croise deux lignes d'argumentation. La première suggère que la croyance selon laquelle la volonté de chacun serait capable d'auto-détermination et d'action significative dans une indépendance relative à l'endroit des conditions d'intégration à la vie collective constitue le moteur du développement du libéralisme et de la modernité. Moyennant un tournant particularisant et pragmatique, cette même croyance participerait encore de l'apparition du néo-libéralisme et de la postmodernité. La seconde soutient que la persistance de la référence à la liberté individuelle ne joue plus aujourd'hui qu'à titre de justification idéologique, distincte des mécanismes effectifs du pouvoir et de la domination contemporains qu'elle contribue à voiler mais ne fonde pas. En insistant sur la pertinence de faire valoir plus largement la distinction que cette dernière argumentation introduit, nous discuterons la manière dont Freitag rend compte de la dynamique de la modernité en privilégiant la première. Enfin, avec Losurdo, qui fait aussi bien jouer cette dernière ligne d'argumentation pour l'ensemble de l'histoire du libéralisme depuis le 18<sup>e</sup> siècle, nous nous interrogerons sur le voile que jette l'idéologie libérale sur les mécanismes d'exclusion et de domination bien réels dont les principaux représentants de cette tradition se sont fait les défenseurs. Cette fois par conséquent, un peu comme Patterson l'a fait, nous mettrons en rapport non pas l'idéal de liberté et la liberté réelle mais bien l'idéal de liberté et la négation absolue de cette même liberté que constitue la défense de l'esclavage, du colonialisme, du suffrage censitaire, de l'enferment des pauvres, etc. Nous verrons à quel point sa « Contre-histoire du Libéralisme » est instructive pour qui cherche, comme nous le ferons ici, à produire une synthèse des quatre grandes perspectives présentées.

Dans un troisième temps enfin, on abordera les travaux contemporains qui traitent du néolibéralisme. Considérée au-delà de toutes ses variations locales, la doctrine néolibérale érige le processus de compétition dans toutes les sphères d'activité sociale au titre de « nouvelle raison du monde ». Le néolibéralisme n'est plus à la recherche d'une limitation dans l'art de gouverner mais il appelle au contraire à une mobilisation constante du pouvoir pour créer les conditions du marché et introduire les règles de la compétition là où elles n'existent pas encore. Le marché lui-même n'est plus considéré comme un fait naturel, lieu de manifestation de la vérité des prix, mais il apparaît désormais pouvoir remplir une fonction transcendante de sélection de la pertinence des actes posés par les êtres humains, sur la base de leurs anticipations toujours incertaines. Pour Hayek, le marché est un ordre spontané, autrement dit un ordre qui résulte de la conjonction non voulue des effets des actions, une « *catallaxie* », qui a la capacité de réconcilier les projets aux objectifs les plus dissemblables, ceux des individus ou des organisations, mais qui étant donné la faillibilité des anticipations humaines exige la liberté de choix, seule capable de suppléer à l'ignorance nécessaire de celles et ceux qui agissent en son sein. Dans cette même perspective, l'État lui-même devient le garant de la possibilité de la compétition et doit justifier sa propre existence en se pensant comme une entreprise. Il soumet ses actions diverses aux normes de l'entreprise. Or si la doctrine néolibérale manifeste bien la spécificité que lui prêtent des auteurs comme Foucault, Dardot et Laval et surtout Mirowski, la notion de liberté dont il agite le drapeau doit bien elle-même cesser d'être seulement « moderne ». Aussi c'est bien à la notion de liberté dans le néolibéralisme que les exposés magistraux accorderont pour finir une attention toute particulière. En discutant de la doctrine de la liberté chez Hayek on montrera qu'elle articule deux dimensions totalement hétérogènes et anachroniques. D'une part elle fait intervenir la représentation la plus ancienne qui soit de la liberté, celle qui existait avant même que ne se lève la grande tradition de la philosophie grecque, représentation à proprement parler « pré-politique » et strictement « statutaire qui veut qu'être libre c'est ne pas être esclave et pouvoir ainsi poursuivre ses propres buts. C'est ainsi que dès le premier chapitre de *The Constitution of Liberty*, Hayek croit pouvoir récuser les définitions héritées qui sont celles du sens commun (faire ce qu'il nous plaît), de la tradition républicaine (n'être soumis qu'à des lois qu'on s'est données à soi-même), de la tradition chrétienne (détenir le libre arbitre), pour ne conserver que sa définition archaïque, pré-politique et pré-philosophique. Autrement dit il fait comme si toutes les définitions héritées appartenaient à un même type de problématisation et qu'elles pouvaient aisément être placées côte à côte aux fins de la comparaison. À cette dimension archaisante de la notion de liberté, il associe une injonction qui touche à la soumission au système de règles qui rend possible la compétition perpétuelle entre toutes les tentatives d'adaptation au marché, celles des individus ou des organisations. De fait, sa doctrine articule une rationalisation idéologique qui jette un voile sur les nouvelles formes de domination et feint d'ignorer les dépendances mutuelles croissantes des actions des individus et des organisations sur le monde.

## Objectifs généraux

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

## Approche pédagogique

9 janv. 2023 (07h55)

Les exposés magistraux qui occuperont les premières semaines du séminaire auront pour support une série de conférences que j'ai données dans les dernières années (j'ai placé les pdf en annexe). Dans la seconde partie de la session chaque participant(e) aura à présenter à son tour un exposé d'une trentaine de minutes. L'auteur, l'ouvrage, le thème ou l'article retenu pour sa présentation devra s'inscrire dans la problématique générale du séminaire. Puisqu'elle est fort large, il ou elle disposera en fait d'une grande latitude dans ses choix. Un essai d'une quinzaine de pages, dans lequel sera repris le texte qui a servi de base à l'exposé mais de sorte qu'il intègre des éléments de la discussion ou des exposés des autres participant(e)s, est attendu en fin de session. L'évaluation finale tiendra compte de la communication orale et du texte présenté. Chacun(e) des participant(e)s pourra proposer d'autres textes à travailler. Leur nombre exact sera évidemment déterminé par le nombre définitif des participants. On notera encore qu'il est recommandé que celui ou celle qui fait un exposé lise au moins l'ensemble de l'ouvrage dont il ou elle parle mais sélectionne pour les auditeurs et auditrices un ou des extraits à lire (25 pages au maximum) que nous reproduirons et distribuerons la semaine précédant son exposé. Durant la période des exposés, il faudra en prévoir deux par séance.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération

Cette liste ne contient aucun élément.

## Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Cette liste ne contient aucun élément.		

## Barème de conversion

Le barème n'a pas encore été ajouté par votre enseignant.

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

### Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](https://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](https://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](https://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

### Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

### Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

### Team Viewer

*TeamViewer* est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Pour télécharger l'application, [rendez-vous à cette page](#).

## Bibliographie et annexes

---

### Bibliographie

Premiers repères bibliographiques.

Arendt, H. *Qu'est-ce que la liberté?* dans *La Crise de la culture* [1961], Gallimard, 1972

Audard, C. *Qu'est-ce que le libéralisme? : Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009

Berlin, I., *Four Essays on Liberty*, Oxford, Oxford University Press, 1969

Brown, W. *Undoing the Demos. Neoliberalism's stealth revolution*, Zone Books, 2015

Brunkhorst, K. *Critical Theory of Legal Revolutions*, Londres, Bloomsbury, 2014

Constant, B., *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*, <https://www.institutcoppet.org/tag/liberte-des-anciens/>

Dardot et C. Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009

Dardot, P. et Laval, C. *Ce cauchemar qui n'en finit pas*, Paris, La découverte, 2016

Dussel, E. *The Underside of Modernity*, Atlantic Highlands, Humanities Press, 1996

Foucault, M. *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil et Gallimard, 2004

Foucault, M. *La Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris, Seuil et Gallimard, 2004

Freitag, *L'abîme de la liberté, Critique du libéralisme*, Montréal, Liber, 2011

Hayek, *The Constitution of Liberty*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1960

Losurdo, D. *Contre-histoire du libéralisme*, Paris, La Découverte, 2013

Laurent, A. *La philosophie libérale : histoire et actualité d'une tradition intellectuelle*, Paris, Les Belles-Lettres, 2002

Lindel, R., *Civic Obligation and Individual Liberty in Ancient Athens*, Oxford, Oxford University Press, 2007

Mirowski, P. *Never Let a serious crisis go to waste. How neoliberalism survived the financial Meltdown*, Verso, 2014

Narbonne, J.M *Antiquité critique et modernité*, Paris, Les Belles Lettres, 2016

Ober, J. *Political Dissent in Democratic Athens: Intellectual critics of popular rule*, Princeton, Princeton University Press, 2011

Patterson, O. *Slavery and Social Death: A comparative study*, Cambridge, Harvard University Press, 1982

Patterson, O. *Freedom in the Making of Western Culture*, Cambridge, Harvard University Press, 1991

Raaflaub, K. *The Discovery of Freedom in Ancient Greece*, Chicago, University of Chicago Press, 2004

Raaflaub, K., J. Ober and R.W. Wallace, *Origins of Democracy in Ancient Greece*, California Press, 2007

Skinner, Q., *The Foundations of Modern Political Thought*, vol. 1, *The Renaissance*; vol.2 *The Age of Reformation*; Cambridge University Press, 1978

Tocqueville, A. *De la Démocratie en Amérique*, [http://classiques.uqac.ca/classiques/De\\_tocqueville\\_alexis/democratie\\_2/democratie\\_tome2.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_2/democratie_tome2.html)

Tierney, *The Idea of Natural Rights: Studies on natural rights, natural law and church law 1150-1625*, Grand Rapids (Mich.) et Cambridge (G.-B.), Eerdmans, 1999

Wallerstein, *L'après-libéralisme : essai sur un système-monde à réinventer*, éditions de l'aube 1999

Wood, *Liberté et propriété*, Montréal, Lux, 2014

## Annexes



[la\\_liberte\\_chez\\_hayek\\_ou\\_labandon\\_dun\\_certain\\_heritage\\_grec\\_2017-o.clain.pdf](#)

(1,26 Mo, déposé le 26 nov. 2022)



[liberts\\_libralisme\\_et\\_noliberalisme\\_liber\\_2017.pdf](#)

(736,65 Ko, déposé le 26 nov. 2022)



[Clain\\_The-Ideal-of-Freedom-in-Modern-Times-and-Beyond.pdf](#)

(889,29 Ko, déposé le 26 nov. 2022)